

COMMUNIQUE DE PRESSE du 16 avril 2021

Préservatif féminin : le HCE plaide pour son remboursement afin d'augmenter son utilisation

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) publie ce jour un Avis intitulé « *Préservatif féminin : vers un remboursement intégral pour une plus grande utilisation* ». Outil de prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et de contraception, le préservatif féminin, laissé à la seule maîtrise des femmes, offre une alternative essentielle au préservatif masculin. Si ce dispositif est utile pour d'autres populations (HSH et trans), il participe de l'appropriation de leur propre corps par les femmes et leur donne la liberté de se protéger par elles-mêmes. C'est pourquoi le HCE a préféré, dans le cadre de cet Avis, l'emploi du terme « préservatif féminin » plutôt que « préservatif interne » afin de mettre en lumière ces dimensions de liberté et d'égalité.

De nombreux avantages

Le préservatif féminin présente de nombreux avantages. Très solide, il présente moins de risque de déchirure. Sa texture hypoallergénique car composée de polyuréthane ou de nitrile et non pas de latex, est plus douce, plus perméable aux échanges de chaleur et de mouvements et préserve ainsi les sensations naturelles des deux partenaires. Déjà lubrifié, il peut se poser jusqu'à 8 heures avant le rapport sexuel et permet d'accompagner tous les moments d'intimité, tout au long de l'acte sexuel.

Mais encore peu connu et beaucoup trop cher

Toutefois, s'il semble un peu mieux connu aujourd'hui, notamment par les jeunes femmes et jeunes hommes ayant reçu des cours d'éducation sexuelle lors de leur cursus scolaire, il est encore très peu utilisé. La raison principale est son prix, en grand décalage avec celui du préservatif masculin : entre 8 et 12 € la boîte de 3 préservatifs quand la boîte de 12 préservatifs masculins remboursés est entre 2 et 3 €.

Le rendre accessible

Deux ans après le remboursement de certains préservatifs masculins par la Sécurité sociale, l'augmentation de son utilisation, liée à un coût moins élevé, laisse espérer qu'il pourrait en être de même pour sa version féminine. C'est pourquoi, le HCE plaide pour qu'une action publique volontaire soit menée également en faveur de ce dispositif. **Le préservatif masculin est remboursé, le préservatif féminin doit l'être aussi. Il s'agit d'une question d'égalité.**

Le HCE formule ainsi, dans cet Avis, un certain nombre de recommandations :

- Faciliter l'accès à cet outil via **le remboursement ou la gratuité** selon les publics ;
- Communiquer grâce à **une campagne nationale** afin de promouvoir ce préservatif encore trop peu connu ;
- **Former et informer les professionneHes** pour qu'ils s'en fassent le relais ;
- Mesurer pour **mieux comprendre les modalités de son utilisation et identifier les freins**, via des études spécifiques.

A l'occasion de la publication de cet Avis, le HCE souhaite rappeler l'importance de l'accès des femmes à tout moyen de contraception et de prévention des IST/VIH, relevant de leurs droits sexuels et reproductifs, éléments indispensables à l'égalité entre les femmes et les hommes.